

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis Registre de Commerce : B142431996

Tél: 71 831 000 Fax: 71 830 152

Note d'opération relative à l'augmentation de capital de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 000 dinars

Nombre de titres à émettre :

- 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 12D
- 640 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement

Visa 19/1024. du 29 MARS 2019.... du conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2019. Elle doit être également accompagnée des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance

Tél: 71 830 513 Fax: 70 144 024

<u>Intermédiaires en bourse chargés de l'opération :</u>



Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis

Tél: 71 139 500 Fax: 71 656 299



Green Center Bloc C 2ème étage Rue

du Lac Constance, Tunis

Tél: 71 137 600 Fax: 71 960 903

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence "BNA 2019" enregistré auprès du CMF en date du **29/03/2019** sous le n°**19/001** Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2019 et des états financiers de l'Emetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX - Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA : www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.



Mars 2019

SOMMAIRE

FLASH SUR	L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA BNA	3
CHAPITRE 1	RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
CHAPITRE 2	: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	8
2.1. RE	NSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	8
2.1.1.	Décision à l'origine de l'émission	8
2.1.2.	Caractéristiques de l'émission	
2.1.3.	Augmentation du capital en numéraire	8
2.1.4.	Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions	
gratuite	es	11
2.1.5.	Jouissance des actions nouvelles souscrites	11
2.1.6.	But de l'émission	11
	NSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES	
2.2.1.	Droits attachés aux valeurs mobilières offertes	
2.2.2.	Régime de négociabilité	
2.2.3.	Régime fiscal applicable : Droit commun	
	ARCHE DES TITRES	
2.3.1.	Cotation en bourse des actions anciennes	
2.3.2.	Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire	
2.3.3.	Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites	
2.3.4.	Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution	
	IBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	
2.5. PR	ISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING	13
Bulletir	ns de souscription	14

Flash sur l'opération d'augmentation de capital de la BNA

Montant:

Le capital social de la BNA sera porté de 176MD à 320MD par :

- La souscription en numéraire et l'émission de 28 160 000 actions nouvelles pour une valeur de 140,8MD;
- L'incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites

1-Augmentation de capital par souscription en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	_
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
	Total	169 748	•

Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues

Le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Caractéristiques :

-Montant de l'augmentation en numéraire : 140 800 000 DT (dont 70 728 000DT par conversion des créances revenant à l'Etat Tunisien)

-Montant de l'opération : 337 920 000 DT (dont 169 748 000DT par conversion des créances revenant à l'Etat Tunisien)

-Nombre d'actions: 28 160 000 actions à souscrire en numéraire

-Valeur nominale des actions: 5 DT

-Prix d'émission de l'action : 12 DT

-Forme des actions à émettre : Nominative

^{*}cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

^{**} cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

-Catégorie : Action Ordinaire

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 21/06/2019 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

•Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agrées Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2-Augmentation de capital par incorporation de réserves

Caractéristiques

-Montant: 3 200 000 DT

-Nombre d'actions nouvelles gratuites: 640 000 actions

-Valeur nominale des actions: 5 DT

-Forme des actions à émettre : Nominative

-Catégorie : Action Ordinaire

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019**.

3-Jouissance des nouvelles actions

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2019.

Chapitre 1 - Responsables de la note d'opération

1.1 Responsables de la note d'opération:

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER Directeur Général de la Banque Nationale Agricole

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération :

<< A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.>>

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER Directeur Général de la Banque Nationale Agricole



1.3 Attestation des intermédiaires en bourse chargés de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération »

BNA CAPITAUX Le Directeur Général M. Kamel GUESMI

Mac SA
Le Directeur Général Adjoint
M. Mourad BEN CHAABANE

Imm. Green Centre - Blod C - 20me Etage Rue Lac de Constance - Les Berges du Lac 1953 Tunis



1.4 Responsable de l'information :

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance

Tél: 71 830 513 Fax: 70 144 024

La notice légale est publiée au JORT N° 43 du 09/04/2019

Conseil du Marché Financier

Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Nevembre 1994 Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2: Renseignements concernant l'opération

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 06/03/2019 a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de 144 000 000 DT pour le porter de 176 000 000 DT à 320 000 000DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 140 800 000DT et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de douze (12) dinars chacune, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 3 200 000DT et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires :
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement;
- Les montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les ¾ au moins de l'augmentation proposée.

2.1.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

2.1.3. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
	Total	169 748	₩

Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues

^{*}cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

^{**} cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

• Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

• Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

• Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

• Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agrées Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

• Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 17H à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

• Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

2.1.4. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 3 200 000DT à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 15/04/2019.

2.1.5. Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1^{er} janvier 2019.

2.1.6. But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque : et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

2.2. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

2.2.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source

libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

2.3. Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation des créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3. Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.4. Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du 15/04/2019 au 21/05/2019 inclus1

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du 15/04/2019.

2.4. <u>Tribunaux compétents en cas de litige</u>

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

2.5. Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus¹.**

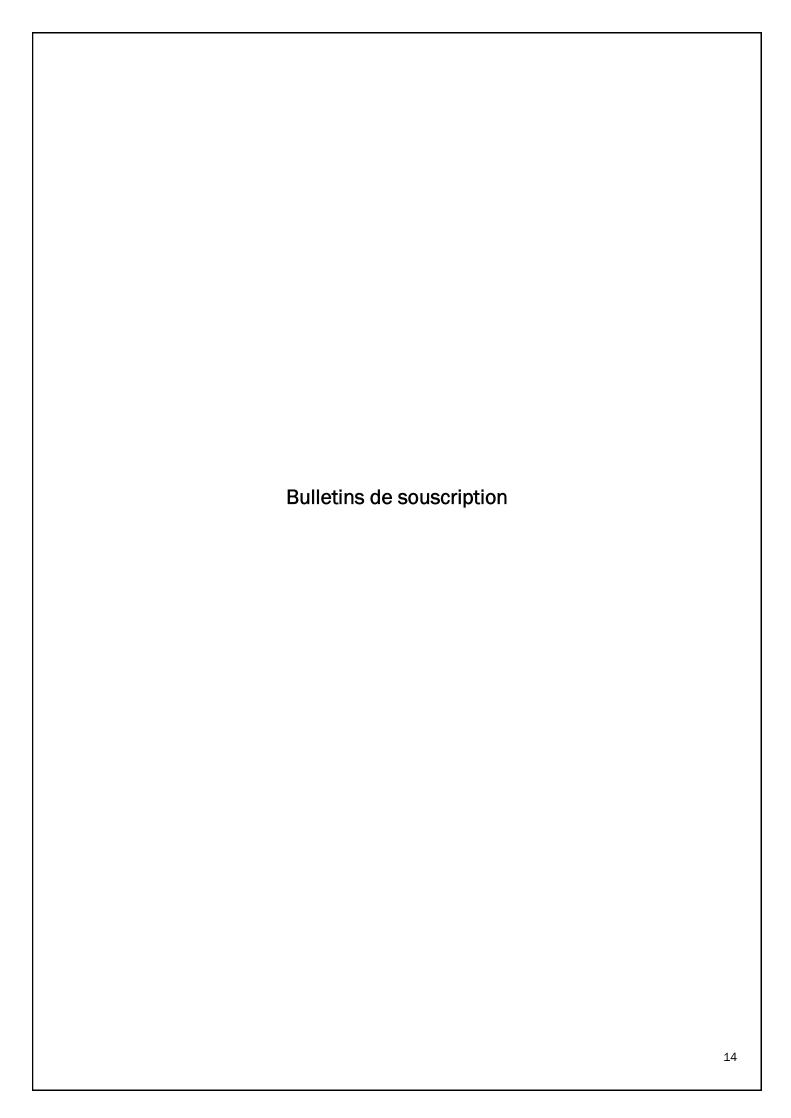
Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du 15/04/2019.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.





Registre de Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de la BNA de en numéraire de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 000 dinars Nombre de titres à émettre :

-28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 12D ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la Banque

-640 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/03/2019

Visa du Conseil du Marché Financier n 9 / 1 0 2 4 du 29 MARS 2013 Notice Légale publiée au JORT n° 43 du 09/04/2019

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° -----

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA - Agence Les Berges du lac

Nom & prénom : (1)	□Mme	□Mlle	□ Mr					
Nationalité :							□Carte de séjour	
N°	Délivrée le	: // .						
Profession/activité:								
Adresse:				Code posta	al :	Pays :	Tél :	
Agissant pour le compte	` '	e moi mêm						
		u mandant			do naiscanao	est jointe à la prés	conto	
						,	et dont copie origin	ale ou conforme
			à la présen	•				
dentité du mandant :								
Personne physique: (1)					Personne mo			
Nom & prénom :								
Pièce d'identité: (1)	☐ CIN	☐ Carte	de séjour	☐ Passeport				
, ,			,	·	Matricule Fis	cale		
N° [Profession / activité :	Délivrée le:							
Adresse:								
						•		
Action Droits	s anciennes acquis en B	ourse (att	estation l	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/	/)	la remise des mes/ n	os (1) et/ou (2):
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (so ugmentation de capita mbre d'actions ci-dessoyens pour la réparatinission d'informations	s anciennes acquis en B des droits deons) avoir ral sus indiqué. on des dom dont la publ	ourse (attention ourse) ourse (attention ourse) ourse et print signification au	estation I tion donna copie du s connais nalé que d ui pourrai irait influe	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ ouvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'insertie	/) « BNA 2019 » cette base, j'ai as renonciation on d'informatior	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au	eration relative é de souscrire a recours par tou
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (so ugmentation de capita mbre d'actions ci-desso pyens pour la réparatinission d'informations vertu de tout ce qui p	s anciennes acquis en B des droits deons) avoir ral sus indiqué. on des dom dont la publ	ourse (attention ourse) ourse (attention ourse) ourse et print signification au	estation I tion donna copie du s connais nalé que d ui pourrai irait influe	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ ouvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'insertie	/) « BNA 2019 » cette base, j'ai as renonciation on d'informatior	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au	eration relative é de souscrire a recours par to
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (so ugmentation de capitambre d'actions ci-desso yens pour la réparatinission d'informations vertu de tout ce qui p En espèces	s anciennes acquis en B des droits de ons) avoir i al sus indiqué. sus indiqué. on des dom dont la publ récède je (ne	ourse (attention ourse) ourse (attention ourse) verse	estation I tion donn: copie du s connais nalé que du ui pourrai urait influe e (ons) (1	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ buvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'insertic décision de s	« BNA 2019 » cette base, j'ai as renonciation d'informatior souscrire.	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au	ération relative é de souscrire a recours par to
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (so ugmentation de capita mbre d'actions ci-dessoyens pour la réparatinission d'informations vertu de tout ce qui p En espèces Par chèque n° Par virement en c	s anciennes acquis en B des droits de ons) avoir r al sus indiqué. on des dom dont la publ récède je (ne	ourse (attention ourse) ourse (attention ourse) verse	cestation I tion donna copie du s connais nalé que du ui pourrai urait influe e (ons) (1	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ buvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'inserti décision de s	« BNA 2019 » (cette base, j'ai as renonciation d'informatior souscrire.	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au	ération relative é de souscrire a I recours par toi ronées soit d'ui
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (so ugmentation de capita mbre d'actions ci-dessoyens pour la réparatinission d'informations vertu de tout ce qui p En espèces Par chèque n° Par virement en c	s anciennes acquis en B des droits de ons) avoir r al sus indiqué. on des dom dont la publ récède je (ne	ourse (attention ourse) ourse (attention ourse) verse	cestation I tion donna copie du s connais nalé que du ui pourrai urait influe e (ons) (1	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ buvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'inserti décision de s	« BNA 2019 » (cette base, j'ai as renonciation d'informatior souscrire.	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au ns incomplètes ou er	ération relative é de souscrire a I recours par toi ronées soit d'ui
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (so ugmentation de capitambre d'actions ci-dessoyens pour la réparatinission d'informations vertu de tout ce qui p En espèces Par chèque n° Par virement en compensation Par compensation	s anciennes acquis en B des droits de ons) avoir r al sus indiqué. on des dom dont la publ récède je (ne late du n de créance	ourse (attention ourse) ourse (attention ourse) verse	cestation I tion donna copie du s connais nalé que du ui pourrai urait influe e (ons) (1 Tiré sur	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ buvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'insertic décision de s gence	« BNA 2019 » cette base, j'ai as renonciation d'informatior souscrire.	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au ns incomplètes ou er	eration relative é de souscrire a recours par to ronées soit d'ui
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (so ugmentation de capita mbre d'actions ci-desso oyens pour la réparatinission d'informations vertu de tout ce qui p En espèces Par chèque n° Par virement en compensation somme de (en toutes	s anciennes acquis en B des droits de ons) avoir r al sus indiqué. on des dom dont la publ récède je (ne late du n de créance s lettres) (2)	ourse (attention ourse) reçu une uée et pri Etant sign mages qui ication au ous) verse	copie du s connais nalé que du i pourrai urait influe e (ons) (1 Tiré sur	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ buvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'insertic décision de s gence compte n°	« BNA 2019 » cette base, j'ai as renonciation d'informatior souscrire.	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au ns incomplètes ou er rt chez t le montant des act	eration relative é de souscrire a recours par to ronées soit d'ui
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (so ugmentation de capitambre d'actions ci-dess byens pour la réparations vertu de tout ce qui p En espèces Par chèque n° Par virement en compensation somme de (en toutes	s anciennes acquis en B des droits de ons) avoir r al sus indiqué. on des dom dont la publ récède je (ne late du n de créance s lettres) (2)	ourse (attention ourse) reçu une uée et pri Etant sign mages qui ication au ous) verse	copie du s connais nalé que du i pourrai urait influe e (ons) (1 Tiré sur	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ buvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'insertic décision de s gence compte n° compte n°	« BNA 2019 » cette base, j'ai as renonciation d'informatior souscrire.	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au ns incomplètes ou er rt chez t le montant des act ssion.	ération relative é de souscrire i recours par to ronées soit d'u agen ions souscrites
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (sugmentation de capitambre d'actions ci-dessoyens pour la réparatinission d'informations vertu de tout ce qui p En espèces Par chèque n° Par virement en company company compensation somme de (en toutes de irréductible et réductible et réductible et réductible et réductible et reductible et r	s anciennes acquis en B des droits de ons) avoir r al sus indiqué. on des dom dont la publ récède je (ne late du n de créance s lettres) (2)	ourse (attention ourse) ourse (attention ourse) verse	copie du s connais nalé que du i pourrai urait influe e (ons) (1 Tiré sur	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ buvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'insertic décision de s gence compte n° compte n°	« BNA 2019 » cette base, j'ai as renonciation d'informatior souscrire.	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au ns incomplètes ou er rt chez t le montant des act	eration relative é de souscrire i recours par to ronées soit d'u agen ions souscrites notre) possessie
Action Droits Total of A titre réductible : à (nous) reconnais (sugmentation de capitambre d'actions ci-dessoyens pour la réparatinission d'informations vertu de tout ce qui p En espèces Par chèque n° Par virement en company company compensation somme de (en toutes de irréductible et réductible et réductible et réductible et réductible et reductible et r	s anciennes acquis en B des droits de	ourse (attention ourse) ourse (attention ourse) verse ourse	copie do se connais nalé que do i pourrai irait influe e (ons) (1) Tiré sureffectué s	s nouvelles pou	r cinq (05) ar du/ buvelles e référence contenu. Sur on ne vaut pa it de l'insertic décision de s gence compte n° compte n°	« BNA 2019 » cette base, j'ai as renonciation d'informatior souscrire.	la remise des mes/ n nouvelles et de la note d'opé (nous avons) accept de ma (notre) part au ns incomplètes ou er rt chez t le montant des act ssion. aires dont un en ma (i	eration relative é de souscrire a recours par to ronées soit d'un agen ions souscrites, notre) possession puche

COPIE



Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Registre de Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de la BNA de en numéraire de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 000 dinars Nombre de titres à émettre :

-28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 12D ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la Banque

-640 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/03/2019

Visa du Conseil du Marché Financiel n 9 / 1 0 2 4 du 2 9 MARS 2013 Notice Légale publiée au JORT n° 43 du 09/04/2019

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° -

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA - Agence Les Berges du lac sous la nº 03 025 155 0321 000077 31 ou par compansation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Rangue

Je (nous) soussi	gné (s)								
Nom & prénom : (1)	□Mme □M	Ille 🗆	Mr						
Nationalité :					Pièce d'ident			,	
N°	Délivrée le:	//		à					
Profession/activité:									
Adresse:				Co	ode postal:		Pays :	Té	SI:
Agissant pour le compte :	□ Du ma	andant en □ Tuteur	et dont co taire en v	pie d'u ertu d			est jointe à la prés e du		originale ou conforme e
Identité du mandant :		onice a la	presente	•					
Personne physique : (1)	□Mme	□Mlle	□ Mr		Perso	nne mo	rale :		
Nom & prénom :									
·					N° di				
Pièce d'identité: (1)	□ CIN □	Carte de	séjour	☐ Pas	canort				
N° De	élivrée le:		à						
Profession / activité :									
Adresse:				C	ode postal:		Pays :	Té	l:
A titre réductible : à (nous) reconnais (so gmentation de capita nbre d'actions ci-dessi yens pour la réparatic ission d'informations c	ns) avoir reçu I sus indiquée us indiqué. Eta on des domma	une co et pris c nt signal ges qui p	opie du connaissa é que ce courraier	docui ance o tte so nt rés	tions nouvelle ment de réfé de son conten uscription ne ulter soit de l'	ence u. Sur aut pa nsertic	« BNA 2019 » ecette base, j'ai as renonciation on d'information	et de la note ((nous avons) ac de ma (notre) pa	cepté de souscrire a art au recours par tou
	•				(Hotte) acolor	on do c	ousonie.		
vertu de tout ce qui pr	écède je (nous	verse (c	ons) (1) :						
☐ En espèces		т:	# 6 0#		Aganaa				
Par chèque n° Par virement en da								rt oboz	odone
		ene	ectue sur	ШОП	(notre) compt	: 11	ouve	rt chez	ageno
Par compensation somme de (en toutes e irréductible et réduct	de créances lettres) (2)								actions souscrites,
	se correspondant appropriée (en to				_	ait en	Le	aires dont un en second servant nis, le	

3)Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Signature (3)



Registre de Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de la BNA de en numéraire de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 000 dinars Nombre de titres à émettre :

-28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 12D ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la Banque

-640 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/03/2019

Visa du Conseil du Marché Financiel n 9 / 1 0 2 4 du 2 9 MARS 2013 Notice Légale publiée au JORT n° 4 3 du 09/04/2019

Demande d'attribution N° _____

lationalité :	Pièce (d'identité: (1)			☐ Passeport
Profession/activité :					
dresse:				Tél :	
☐ Tuteur et dont c ☐ Mandataire en jointe à la présente dentité du mandant :	vertu de pouvoi			ente et dont copie origin	ale ou conforme
dentite du mandant : lersonne physique : (1)		Personne mora	ام.		
lom & prénom :					
ièce d'identité: (1) □ CIN □ Carte de séjour	☐ Passeport	'' "" ""			
l° Délivrée le: à					
l° Délivrée le: àdrofession / activité :dresse :					

A l'appui de notre demande, j' (nous) exerce (çons) (1) :	
droits d'attribution, issus des mes (nos) actions anciennes	
droits d'attribution, acquis en bourse le	
en chiffres) Actions nouvelles gratuites.	

(55) actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une

omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

¹⁾ Cocher la case correspondante

²⁾Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

³⁾Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »





Registre de Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de la BNA de en numéraire de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 000 dinars Nombre de titres à émettre :

-28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 12D ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la Banque

-640 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/03/2019

Visa du Conseil du Marché Financier n 9 / 1 0 2 4 du 29 MARS 2013 Notice Légale publiée au JORT n° 43 du 09/04/2019

Demande d'attribution N° -----

Je (nous) soussi	gné (s)							
Nom & prénom : (1)								
Nationalité :						☐ CIN		·
N° Profession/activité:								
Adresse:							Tél :	
Agissant pour le compte		moi même						
Agissant pour le compte	· (-)	mandant e □ Tuteu □ Mand	en qualité ir et dont	copie d'un extra vertu de pouvo		est jointe à la prés e du	ente et dont copie origin	ale ou conforme es
Identité du mandant :		,						
Personne physique : (1) Nom & prénom :					Personne mo Raison Social			
Pièce d'identité: (1)	☐ CIN	☐ Carte d	e séjour	☐ Passeport				
N° D	élivrée le:		à					
Profession / activité : Adresse :					tal :			
(nous) reconnais (so ugmentation de capita n toutes lettres) (2) . n chiffres)	I sus indique Etant signale on des dom dont la publi de, j' (nous) tion, issus de ts d'attributi	é et pris c de que cett mages qu cation aur exerce (çc es mes (no en bourse on donnar	e demar i pourrai iait influe ons)(1): os) actior le	ance de son comment de d'attribution ent résulter soncé ma (notre ens anciennes encé to toutes let	ontenu. Sur ce ms gratuites à on ne vaut pas oit de l'insertic décision d'at	te base, je (nou maison d'une (1 renonciation d n d'information tribution gratuite	s) vous demande (or 	ns) l'attribution de ur cinquante cinq recours par tous ronées soit d'une
chiffres)			. Actions	nouvelles gra	tuites.			
					Fait en	Le :	ires dont un en ma (i second servant de so nis, le Signature (3)	ouche

¹⁾ Cocher la case correspondante

²⁾Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

³⁾ Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Registre de Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de la BNA de en numéraire de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 000 dinars Nombre de titres à émettre :

-28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 12D ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la Banque

-640 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/03/2019

Visa du Conseil du Marché Financier n 9 / 1 0 2 4 du 2 9 MARS 2013 Notice Légale publiée au JORT n° 43 du 09/04/2019

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° ---- (Souscription publique) Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA - Agence Les Berges du lac sous le n° 03 025 155 0321 000077 31 ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque Je (nous) soussigné (s) Nom & prénom : (1) □ Mme □ Mile □ Mr Profession/activité : ☐ De moi même Agissant pour le compte : (1) ☐ Du mandant en qualité de: ☐ Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente. Identité du mandant : □Mlle □ Mr Personne physique: (1) □Mme Personne morale: Nom & prénom : Raison Sociale N° du R.C Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport Matricule Fiscale..... Délivrée le: Profession / activité : Adresse: Code postal : Pays :.... Déclare (ons) souscrire (2):..... (en chiffres)...... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2019. Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BNA 2019 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire. En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1): ☐ En espèces Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence La somme de (en toutes lettres) (2)...... représentant le montant des actions souscrites à raison de 12D par action. Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession Le second servant de souche 1) Cocher la case correspondante Tunis, le 2)Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres) Signature (3) 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »





Registre de Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Augmentation de capital de la BNA de en numéraire de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 000 dinars Nombre de titres à émettre :

-28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 12D ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la Banque

-640 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/03/2019

Visa du Conseil du Marché Financier n 9 / 1 0 2 4 du 2 9 MARS 2013 Notice Légale publiée au JORT n° 43 du 09/04/2019

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° ---- (Souscription publique)

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA - Agence Les Berges du lac sous le n° 03 025 155 0321 000077 31 ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque Je (nous) soussigné (s) Nom & prénom : (1) □ Mme □ Mile □ Mr Profession/activité : ☐ De moi même Agissant pour le compte : (1) ☐ Du mandant en qualité de: ☐ Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente. Identité du mandant : □Mlle □ Mr Personne physique: (1) □Mme Personne morale: Nom & prénom : Raison Sociale N° du R.C Pièce d'identité: (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport Matricule Fiscale..... Délivrée le: Profession / activité : Adresse: Code postal: Pays:.... Déclare (ons) souscrire (2):..... (en chiffres)...... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2019. Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BNA 2019 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire. En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1): ☐ En espèces Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence La somme de (en toutes lettres) (2)...... représentant le montant des actions souscrites à raison de 12D par action. Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession Le second servant de souche Cocher la case correspondante Tunis, le 4)Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres) Signature (3) 5) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

			FTAT	DES SOLISCRID	TFLIRS				
Intermédiaire en bourse									
Nom et prénom Dénomination sociale	Nature Juridique (1)	Référence Nature de la référence (2)		Nationalité	Adresses	Nombre d'actions souscrites	Montants		
	vantes :				Total				
Utiliser les abréviations suivantes : (1) PP : Personne physique (2) CIN : Carte d'Identité Nation PM : Personne morale DN : Date de naissance PF : Fonds PC : Registre de commer Au : Autre (à préciser)		Tunis, le							
						•			

